

COMMUNE DE TOUFFREVILLE SUR EU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible en mairie.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. La commune de TOUFFREVILLE SUR EU possède un budget annexe pour la gestion du camping municipal.

Le compte administratif 2021 a été voté le 28 janvier 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salle, location de terres, droit de chasse...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Pour le camping les recettes de fonctionnement correspondent aux paiements des séjours par les clients.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 270 696,73 €. (220 398,61 € pour la commune et 50 298,12 € pour le camping)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 36,57% des dépenses de fonctionnement de la ville. (Le camping municipal prend à sa charge environ 17% des salaires et les reverse à la commune en fin d'année)

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 236 071,16 €. (208 297,38 € pour la commune et 27 773,78 € pour le camping)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux. (Pour 2021 : 66 068 €)
- Les dotations versées par l'État. (Pour 2021 : 33 907 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population. (Pour 2021 : 5 711,20 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant		Recettes	Montant	
	Commune	Camping		Commune	Camping
Charges à caractère général	33 535,35 €	7 915,78 €	Ventes diverses, prestations de services.	1 600,50 €	32 051,59 €
Charges du personnel et frais assimilés	86 335,68 €	14 829,40 €	Impôts et taxes	113 056,69 €	
Autres dépenses de gestion courante	47 254,79 €		Dotations et participations	66 349,16 €	
Charges financières	2 030,69 €	976,26 €	Autres produits de gestion courante	5 711,20 €	5 048,00 €
Charges exceptionnelles	450,00 €	130,80 €	Produits exceptionnelles	8 650,28 €	2 330,85 €
Dotations aux provisions et dépréciations		78,00 €	Atténuation de charges	25 030,78 €	
Atténuation de produits	9 302,00 €				
Total dépenses réelles	178 908,51 €	23 930,24 €	Total recettes réelles	220 398,61 €	39 430,44 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 388,87 €	3 843,54 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 867,68 €
Total général	208 297,38 €	27 773,78 €	Total général	220 398,61 €	50 298,12 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : 44,64%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 38,00%

Le produit de la fiscalité locale 2021 s'élève à 66 068 €

d) Les dotations de l'État.

Les dotations de l'État 2021 s'élèvent à 33 907 € soit une baisse de 0,3% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville et du camping à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant		Recettes	Montant	
	Commune	Camping		Commune	Camping
Remboursement d'emprunts	39 232,21 €	4 999,82 €	FCTVA	20 302,50 €	
Acquisition et aménagement de terrain	1 535,70 €		Taxe aménagement	158,11 €	
Voirie et trottoirs	19 021,98 €		Subventions	6 979,76 €	
Achat d'un véhicule communal	5 500,00 €		Emprunts		
Matériel et outillage communal	3 006,26 €				
Accessibilité des ERP	20 160,00 €				
Réaménagement de la ferme communale	7 584,00 €				
Aménagement de la salle des fêtes	308,00 €				
Accueil et barrières d'accès		102,72 €			
Aménagement paysager terrain		185,79 €			
Affichage, communication et informatique		5 392,94 €			
Total dépenses réelles	96 348,15 €	10 681,27 €	Total recettes réelles	27 440,37 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 867,68 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 301,87 €	3 843,54 €
Total général	96 348,15 €	21 548,95 €	Total général	56 742,24 €	3 843,54 €

c) Les principaux travaux réalisés lors de l'année 2021 sont les suivants :

- Achat d'un logiciel pour la gestion du cimetière
- Aménagement d'un rond-point rues de la Vallée, de la Maladrerie et de Sang-Roy
- Achat d'un véhicule communal
- Achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur, d'un taille-haie, d'une tronçonneuse et d'un nettoyeur haute-pression
- Mise en accessibilité du cimetière
- Etude pour le réaménagement de la ferme communale
- Achat d'une alarme incendie pour la salle des fêtes
- Achat d'un coffre-fort pour le chalet du camping
- Achat de gaines et de tuteurs pour les haies du camping
- Création d'un plan extérieur et de flyers et achat de panneau d'affichage pour le camping

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

Commune :

Total des dépenses de fonctionnement : 208 297,38 €

Total des recettes de fonctionnement : 220 398,61 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : Excédent de 12 101,23 €

Camping :

Total des dépenses de fonctionnement : 27 773,78 €

Total des recettes de fonctionnement : 50 298,12 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : Excédent de 22 524,34 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

Commune :

Total des dépenses d'investissement : 96 348,15 €

Total des recettes d'investissement : 56 742,24 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 : Déficit de 39 605,91 €

Camping :

Total des dépenses d'investissement : 21 548,95 €

Total des recettes d'investissement : 3 843,54 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 : Déficit de 17 705,41 €

Bilan 2021

Commune :

Reste à réaliser d'investissement 2021 : 16 286,47 € en dépenses et 16 550,00 € en recettes

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 115 022,64 €

Camping :

Reste à réaliser d'investissement 2021 : 16 948,24 € en dépenses et 1 650,00 € en recettes

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 22 705,83 €

c) Etat de la dette

La commune à cinq emprunts en cours :

- de 37 540 €, pour les travaux de réaménagement de la mairie, renégocié en 2017 sur 6 ans avec des annuités de 6 468,59 € de 2018 à 2023.
- de 20 000€, pour les travaux de réfection de l'église, contracté en 2015 sur 10 ans avec des annuités de 2 210,25 € de 2016 à 2025.
- de 56 590,44 €, pour les travaux d'enfouissement de réseau du hameau de LITTEVILLE, contracté en 2018 sur 11 ans avec des annuités de 5 458,38 € de 2019 à 2029.
- de 98 545,27 €, pour les travaux d'enfouissement de réseau de la rue de la Vallée, contracté en 2019 sur 11 ans avec des annuités de 9 616,50 € de 2020 à 2030.
- de 17 404,75 €, pour la TVA des travaux d'enfouissement de réseau de la rue de la Vallée, contracté en 2019 sur 2 ans avec une annuité de 104,43 € en 2020 et une annuité de 17 509,18 € en 2021.

Le camping à un emprunt en cours :

- de 80 000 €, pour les travaux d'agrandissement et de mise en place des réseaux, contracté en 2017 sur 15 ans avec des annuités de 6 027,53 € de 2018 à 2032.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à TOUFFREVILLE SUR EU, le 28/01/2022

Le Maire,
Paul MERLIN

